

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N°5

26^e année • mercredi 1^{er} février 2023

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA

GRAND FROID: LES CHANTIERS DOIVENT ÊTRE STOPPÉS!



CEDRIC VINCENSI

Les trois syndicats genevois de la construction ont protesté contre l'irrespect des mesures de protection qui s'imposent en cas de neige et de grand froid. Ensemble, ils exigent un fonds cantonal pour les intempéries afin que les délais ne passent pas avant la santé des travailleurs. **PAGE 3**

POINT DE MIRE

Les experts d'UBS au chevet de nos retraites...

Sylviane Herranz

Quand UBS prend des vessies pour des lanternes... ou des millions pour des milliards, le tout pour nous vendre la retraite à 66 ans et plus... Dans un communiqué très officiel diffusé le 24 janvier, intitulé «AVS 2030 – Scénarios pour l'âge de la retraite», notre grande banque «systémique» fait part des résultats d'une nouvelle étude menée par ses experts en prévoyance et ceux de l'Université allemande de Fribourg-en-Brisgau. Que dit cette étude? Simplement qu'au vu des déficits de financement passés et à venir de l'AVS, seule une augmentation de l'âge de la retraite permettra d'assurer un avenir radieux à nos aînés. Voyez plutôt: en 2019, selon les experts, le déficit de l'AVS «était encore de quelque 1165 milliards de francs». Avec la Réforme fiscale et de financement de l'AVS, il s'est réduit en 2020 à un peu moins de

909 milliards, et grâce à AVS21, il devrait diminuer à 654 milliards ce qui représente «environ 90% du PIB de 2019». Etrange. 90% de toutes les richesses produites en Suisse en une année? On est rassuré quand les experts annoncent que les finances seront équilibrées jusqu'en 2030. Et un peu moins quand ils prétendent qu'ensuite les déficits se creuseront à nouveau. Mais la banque a la solution. Elle décline quatre scénarios pour réformer notre premier pilier, chiffres à l'appui: porter l'âge de référence à 66 ans tout de suite après la mise en œuvre d'AVS 21, à 67 ans d'ici à 2040, ou encore le lier à l'espérance de vie. Et là, bingo, son quatrième scénario propose de passer à 66 ans en 2034 puis d'allonger l'âge de la retraite chaque année selon l'accroissement de la durée de vie, ce qui permettrait d'arriver à 68,2 ans d'ici à 2070. Cette proposition, note UBS, «est conforme à l'initiative sur les rentes». L'initiative sur les rentes? Ah oui, celle des jeunes libéraux-radicaux demandant la retraite à 66 ans puis son allongement automatique selon l'espérance de vie. Une initiative qui passait, comme par hasard, deux jours plus tard devant la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats... Pour arriver à ses fins, et en fins limiers du lobbyisme – car pour les banques, le démantèlement de l'AVS est une aubaine, garantissant le développement de juteux troisièmes piliers – UBS n'a pas hésité à jouer avec les chiffres. Et plus c'est gros, plus c'est efficace! Ainsi, les prétendus déficits justifiant leurs scénarios, les experts de la banque les ont multipliés par... 1000! Rien que ça. En réalité,

en 2019, le déficit de répartition de l'AVS était de 1,17 milliard et non de 1165 milliards. Mais surtout, ce manque a pu être versé aux retraités sans endettement, grâce aux résultats des placements du Fonds de compensation. Cette année-là, l'AVS a même réalisé un «bénéfice» de 1,68 milliard – ou 1680 millions! On est loin de la perte abyssale présentée par les experts d'UBS! Cette même banque qui a été renflouée à coup de milliards par la Confédération pour éviter la faillite durant la crise de 2008...

Le coup de pousse d'UBS à l'initiative des jeunes PLR n'aura finalement pas atteint son but. La Commission des Etats a appelé son Conseil à rejeter le texte. Certes, non pas pour bloquer la hausse de l'âge de la retraite, mais parce qu'il faut donner le temps à AVS 21 de déployer ses effets et qu'une nouvelle réforme est d'ores et déjà prévue à l'horizon 2026. Cette même Commission a aussi décidé de refuser l'initiative pour une 13^e rente AVS. Une hausse qui ne serait qu'une broutille face aux affabulations d'UBS. Mais un supplément essentiel pour les retraitées et les retraités qui, avec l'inflation et l'envolée des primes maladie, voient leur pouvoir d'achat diminuer drastiquement. En conclusion, la mobilisation sera à nouveau à l'ordre du jour pour contrer la hausse de l'âge de la retraite, et obtenir une 13^e rente afin de garantir une vie digne à nos aînés. D'ici là, au vu des talents de mathématiciens des experts en prévoyance d'UBS, prenons garde de ne pas leur confier nos salaires et nos rentes, ni nos capitaux du deuxième pilier! A moins qu'ils les multiplient par mille... ■

PROFIL



Laëtitia Frison, l'âme d'une montagnarde.

PAGE 2

SALAIRES

Record de pingrerie dénoncé en Valais.

PAGE 5

SYNDICALISME

Une formation inédite pour se renforcer et gagner.

PAGE 6

CONTREMAÎTRES

La CCT est renouvelée.

PAGE 9

Sonya Mermoud

De l'énergie, Laëtitia Frison en a à revendre. D'un optimisme à déplacer les montagnes qu'elle aime tant, joyeuse et volubile, la jeune femme de 37 ans multiplie les activités. Pour gagner sa vie, elle travaille à 60% comme vendeuse dans une enseigne sédunoise, en Valais. Une profession qu'elle apprécie aussi bien pour les relations nouées avec ses homologues que le contact avec la clientèle. «Le magasin fonctionne bien malgré la concurrence des achats en ligne. La plupart des habitués ont conscience que nous risquons de disparaître s'ils privilégient les commandes d'articles sur Internet», précise Laëtitia Frison, avant d'aborder la situation sur le front du personnel: «Nous formons une bonne équipe. Nous nous entraïdons et nous mobilisons pour de bonnes conditions de travail. Le point le plus problématique? Les salaires, pas très élevés. Même le gérant l'a reconnu. Nous avons obtenu une augmentation de 3% pour compenser le renchérissement du coût de la vie.» De quoi réjouir la vendeuse, aussi soucieuse de contribuer à une bonne ambiance dans le groupe. «J'organise hebdomadairement un cours de yoga pour mes collègues afin de renforcer la cohésion entre nous et relâcher les tensions.» La trentenaire s'inquiète néanmoins pour les générations futures. «Le monde professionnel s'est fortement durci et a perdu énormément de valeurs sociales. On est souvent tenu à effectuer moins d'heures de travail tout en ayant le même rendement. Beaucoup de stress à la clé.»

MÉDITATIF...
A côté de ce métier, la salariée s'est lancée dans une activité contribuant à mettre du beurre dans les épinards: le tricot. Depuis quelques années, elle réalise, le plus souvent avec de la laine locale et cent pour cent naturelle, des bonnets, gants, tours de cou, pulls, etc., qu'elle écoule sur le marché de la capitale valaisanne ou via son site. L'artisane accepte également les commandes et maîtrise toute une gamme de points. Une passion dont les premières mailles ont déjà été formées dans l'enfance. «J'ai appris le tricot à l'âge de 7 ans, aux côtés de ma grand-mère avec qui j'ai tissé des liens privilégiés. J'ai eu l'envie de m'y remettre. Une manière de me rapprocher d'elle, bien que je lui téléphone chaque semaine – elle vit au sud de la France. Tricoter se révèle aussi méditatif et apaisant, un peu comme le yoga», note Laëtitia Frison, qui a décidé il y a quelques années de commercialiser ses créations, comme celles de son mari, qui fabrique des accessoires en cuir, sur les conseils de touristes. «Nous habitions alors aux Haudères et travaillions à l'extérieur. Des visiteurs nous ont vus à l'œuvre et nous ont encouragés à vendre nos articles. L'idée a petit à petit fait son chemin.» Le sport occupe aussi une place majeure dans la vie de la manuelle d'origine française, naturalisée. Ski de ran-

donnée, grimpe, trek, VTT, parapente, etc., agrémentent son temps libre. Par goût de l'effort et un besoin de se dépasser. Mais surtout pour la beauté des décors et un sentiment de liberté. «Au quotidien, on est toujours relié à quelqu'un. On est l'employée de... la femme de... la fille de... Dans la nature, on est libre. On ne doit rendre de comptes à personne. On est son propre maître.»

VÉRITABLE VALAISANNE
Laëtitia Frison est venue pour la première fois en Valais en 2007, embauchée à Zinal comme serveuse. «Je suis ensuite partie à la découverte de cette

région à bord de mon bus-caravane et suis tombée totalement amoureuse de ce canton, de ses paysages. Je ne suis plus jamais repartie. Je suis devenue une véritable Valaisanne», affirme cette montagnarde comme elle se définit volontiers, elle qui a également gagné sa vie sur un alpage, travaillé pour des remontées mécaniques ou encore comme professeure de ski. A ce propos, la sportive à la fibre écologiste s'inquiète de la disparition progressive de la neige et des risques de manque d'eau. «J'ai pu observer le recul des glaciers comme, entre autres, celui d'Arolla.» Laëtitia Frison n'imagine pas pour au-

tant devoir ranger définitivement les lattes. «Je ferai du ski sur le sable, sourit-elle. C'est assez comparable, hormis la chaleur insupportable ressentie dans les chaussures. J'ai eu l'occasion d'essayer en Jordanie.» Ce pays a beaucoup marqué la jeune femme qui souligne l'accueil chaleureux de ses habitants. «De quoi tordre le cou à nombre de préjugés à l'égard des personnes d'origine arabe ou de confession musulmane», ajoute la voyageuse irritée et attristée par les inégalités de traitement. Et de citer en exemple l'attitude du Gouvernement helvétique vis-à-vis des réfugiés. «La Suisse aide vo-

lontiers les Ukrainiens, ce qui est bien, mais pourquoi n'agit-elle pas de même avec les exilés afghans, syriens, etc. Ils affrontent des situations semblables.»

LE PLUS GRAND JARDIN DU MONDE
Dans le canton aux treize étoiles, Laëtitia Frison souligne avoir été bien reçue, avec bienveillance, et ce malgré le caractère «un peu froid mais curieux» de ses hôtes. «C'est aussi aux nouveaux arrivants de faire des efforts. Je me sens aujourd'hui totalement intégrée», poursuit-elle avec un accent mâtiné de consonances du coin. La Valaisanne de cœur rêve désormais de posséder un petit terrain où elle pourrait installer sa yourte – elle vit actuellement dans un appartement au Pont-de-la-Morges – tout en appréciant aussi l'existence nomade à bord de son bus. «Je bénéficie alors du plus grand jardin du monde», illustre cette amoureuse du grand air, qui privilégie ce logis et moyen de transport durant les vacances estivales. Heureuse, associant le bonheur à la simplicité, Laëtitia Frison confie encore n'avoir pas peur de grand-chose. Et voit même dans des événements comme la guerre des occasions de changements positifs. Toujours cet optimisme chevilé au corps doublé d'une grande sensibilité pour celle qui, en guise de mot de la fin, invite le monde «à prendre les bonnes décisions pour l'avenir et à arrêter de penser seulement au profit». ■



Valaisanne de cœur, Laëtitia Frison goûte à la liberté de la nature tout en s'engageant avec ses collègues pour de bonnes conditions de travail.

L'ÂME D'UNE MONTAGNARDE

Quand elle ne travaille pas comme vendeuse dans une enseigne sédunoise, Laëtitia Frison tricote ou pratique différents sports de montagne. Avec passion

1 + 1 = 11
David Prêtre/Albedo



Un elfe
faisait du stop.
Le temps s'était arrêté.

«LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS DOIT PASSER AVANT LE RESPECT DES DÉLAIS!»

Les syndicats genevois ont constaté que les mesures de protection qui s'imposent en cas de neige et de grand froid n'ont pas été respectées sur les chantiers. Ils exigent qu'un fonds intempéries soit enfin mis en place dans le canton

Textes Manon Todesco

«Lorsque la neige est tombée, est-ce que votre journée de travail a été aménagée différemment?» «Non, nous avons travaillé sans nous arrêter, comme d'habitude», répondent trois travailleurs du chantier de la rue des Savoises, à Genève, interrogés par des syndicalistes. «Avez-vous pu sécher vos vêtements?» La réponse est encore négative. «Et les jours suivants, quand les températures ont atteint les -3 degrés avec un ressenti allant jusqu'à -8, que s'est-il passé?» «Rien, nous n'avons pas eu de pause supplémentaire.» Et pourtant, la loi prescrit que, lorsque les températures atteignent -5 degrés et moins, une pause de 15 minutes doit être aménagée toutes les 90 minutes afin de permettre au travailleur de se réchauffer*. Les syndicats genevois du secteur de la construction ont convoqué la presse le 24 janvier pour dénoncer le non-respect de ces mesures et donc la mise en danger de la santé des travailleurs du canton. «Malgré la neige et le froid, quasi aucun chantier ne s'est arrêté, pointe José Sebastiao, secrétaire syndical d'Unia. Nous sommes ici sur un chantier public, et les mesures de grand froid n'ont pas été prises alors qu'il devrait être exemplaire. Nous demandons donc à l'Etat que la santé et la protection des travailleurs passent avant le respect des délais!» Les syndicalistes d'Unia, du Sit et de Syna ont apporté des boissons chaudes et ont invité les travailleurs à rester à leurs côtés dans la cabane en attendant que l'employeur soit contacté.

POUR UN FONDS INTEMPÉRIES

«Qu'il fasse très chaud ou très froid, rien n'est mis en place, regrette Thierry Horner, du Sit. La Société suisse des entrepreneurs Genève parlait de caricature dans les médias à propos du bilan canicule de l'été 2022 des syndicats, mais le constat est là: cet hiver, comme

l'été dernier, la réalité du terrain est que les employeurs ont manqué à leurs obligations.»

Un épisode qui relance le débat sur le fonds intempéries, attendu et réclamé depuis des années à Genève. «Nous avons eu trois ou quatre réunions en un an à ce sujet, mais le processus ne va pas assez vite, déplore José Sebastiao. Nous demandons que ce fonds soit mis en place rapidement, il y a urgence!» Les syndicats appellent à mettre sur pied un fonds sur la base de ce qui existe déjà dans le canton de Vaud, qui viendrait indemniser les travailleurs renvoyés à la maison en cas d'intempéries les deux premiers jours de carence du chômage. A Genève, actuellement, lorsque le travail n'est pas possible, cela est retenu sur les heures du travailleur. «Le modèle existe, on peut s'en inspirer et vite le concrétiser ici, c'est juste une question de décision politique...» Le débat sur les intempéries est également national, pour rappel, un groupe de travail devrait être mis en place pour en parler au niveau de la Convention nationale du secteur principal de la construction. Cela dit, au bout du lac, les syndicats priorisent une solution locale qui prendrait en compte les spécificités météorologiques du canton.

INSPECTEURS ALERTÉS

D'après les syndicats, les entreprises ne peuvent pas ne pas savoir. La commission paritaire du gros-œuvre leur envoie chaque année une circulaire pour leur rappeler leurs obligations. Ce jour-là, Unia, le Sit et Syna ont contacté l'Office cantonal de l'inspection et des relations de travail (OCIRT) et l'Inspection paritaire des entreprises (IPE) pour les alerter de la situation et leur demander de procéder à des contrôles dans tout le canton et, si nécessaire, de prendre les sanctions qui s'imposent. Par ailleurs, la direction de l'entreprise dudit chantier a été appelée et priée de venir sur place pour discuter. «Le directeur



CEDRIC VINCENTINI

Les syndicats sont allés à la rencontre des travailleurs avant de tenir une conférence de presse devant le cabanon où les ouvriers s'étaient mis au chaud. A droite, le syndicaliste d'Unia José Sebastiao.

du génie civil s'est déplacé quelques heures après, rapporte José Sebastiao. Il a dit avoir pris conscience de la situation et s'est engagé à ce que des mesures soient mises en place à l'avenir afin de protéger les travailleurs.» Un épilogue plutôt positif. «Quand la santé est mise en danger, il faut rester à la maison. Pourquoi cela n'a pas été le cas? A cause des délais. Les travailleurs ont repris mi-janvier, après presque un mois de vacances, et maintenant, ils doivent avancer pour ne pas prendre de retard, quoi qu'il en coûte...» ■

* Brochure *Travailler au froid* du SECO, à télécharger ou à commander gratuitement sur le site: seco.admin.ch

SANTÉ EN DANGER

Lorsque la température au poste de travail est inférieure à 15 degrés, les risques pour la santé augmentent. De même, la motricité et l'habileté étant réduites, tout comme la capacité de réaction, les accidents peuvent également être plus fréquents.

Les personnes qui travaillent au froid de manière répétée et à long terme peuvent souffrir des voies respiratoires, du système musculo-squelettique (rhumatismes), de l'appareil urinaire, des nerfs ou encore des vaisseaux.

Des précautions encore plus strictes doivent être prises pour les femmes enceintes, les collaborateurs de moins de 18 ans et de plus de 55 ans et les personnes plus fragiles. ■

«Ce n'est que justice rendue!»

L'indemnité pour licenciement abusif n'est pas imposable. Ainsi en a décidé le Tribunal fédéral l'automne dernier. Cette indemnité n'est pas du salaire, mais vise à réparer un tort moral

Propos recueillis par Sylviane Herranz

C'est une bonne nouvelle pour les salariés qui, au terme de pénibles procédures, obtiennent une indemnité pour licenciement abusif. Cette dernière ne pourra plus être imposable dans le canton de Vaud, ni ailleurs en Suisse. Le Tribunal fédéral a statué sur la question l'automne passé. Une décision importante du point de vue du droit du travail et de la notion de tort moral dans le cas de licenciements abusifs. Définis par le Code des obligations (CO) à son article 336, de tels congés concernent notamment ceux donnés pour une raison inhérente à la personnalité du travailleur, à l'exercice d'un droit constitutionnel, à l'exigence de prétentions ou en raison de son appartenance à un syndicat ou une commission d'entreprise. En cas d'infraction à cette protection contre les congés, le salarié peut exiger, devant un tribunal, une indemnité d'un montant allant de 1 à 6 mois de salaire. Si l'employé touche une telle indemnité, il doit la mentionner sur sa déclaration fiscale. Dans le canton de Vaud, l'Administration cantonale des impôts estimait jusque-là qu'une telle indemnité pouvait être imposée. Elle s'est vu infliger un double camouflet, d'abord du Tribunal cantonal, puis du Tribunal fédéral.

Ces instances ont statué sur le cas d'une employée d'une entreprise de transport licenciée par son employeur. En 2017, elle a intenté une action devant les Prud'hommes pour licenciement abusif

et demandé une indemnité de 30 000 francs, équivalant à cinq mois de salaire. Lors de l'audience de conciliation, l'employeur s'est engagé à lui verser 25 000 francs. En 2020, l'Administration cantonale des impôts décidait d'imposer cette indemnité, ce contre quoi la travailleuse avait fait recours. Elle a obtenu gain de cause devant le Tribunal cantonal l'année suivante. Le Service des impôts a fait recours auprès du Tribunal fédéral, qui a donné raison à la salariée en octobre 2022.

Explications avec Nicolas Rochat, juriste à Unia Vaud.

QUESTIONS RÉPONSES

Quelle est l'importance de cette décision pour les salariés?

L'arrêt du Tribunal fédéral pose le principe qu'une indemnité pour licenciement abusif est exonérée d'impôt. Il fait jurisprudence. Le Tribunal a confirmé que l'indemnité pour licenciement abusif est reconnue comme une indemnité pour tort moral et n'est pas un salaire. Le but de l'article 336 du CO est double: il a, d'une part, une fonction réparatrice pour compenser l'atteinte subie par l'employé. Et d'autre part, une fonction punitive visant à sanctionner le comportement de l'employeur. Pour l'Administration fiscale vaudoise, compte tenu de cette

double fonction, les indemnités déduites de cet article du CO devaient être fiscalisées. Or, le Tribunal cantonal, puis le Tribunal fédéral ont décidé le contraire et considéré cette indemnité de 25 000 francs comme du tort moral. Ce dernier est, selon la Loi sur l'impôt fédéral direct, exonéré d'impôt, au même titre que certains revenus comme la solde des pompiers de milice ou celles pour les services militaires et civils.

Est-ce la première fois qu'une telle décision est prise sur l'indemnité pour licenciement abusif? Et quelles sont les répercussions pour les autres cantons?

Le Tribunal fédéral avait déjà précisé, en 1997, que les indemnités pour licenciement abusif ne devaient pas être considérées comme du revenu pour les assurances sociales. Elles n'étaient donc pas du salaire. Concernant l'impôt, deux arrêts ont été rendus par les Cours cantonales de Neuchâtel, en 2011, et de Genève, en 2014. Ils sont clairs et tranchés: ces indemnités sont exonérées.

Comme le Tribunal fédéral, ces juridictions partent du principe que l'Etat ne doit pas s'enrichir sur le malheur des gens. On ne peut que saluer cette décision qui n'est que la pure application d'un principe général du droit.

Ce qui est réjouissant, c'est que la question est définitivement tranchée au niveau fédéral et met sur le même plan toutes les autorités fiscales cantonales. Par analogie, l'arrêt devrait

aussi s'appliquer aux licenciements avec effet immédiat. Le tort moral étant une indemnité pour réparer une atteinte à la personnalité. Du point de vue syndical, cela met aussi en lumière la question des preuves à fournir, les témoins à trouver et, après, la longueur de la procédure et les audiences où la partie adverse ne se gêne pas de dire des choses atroces. C'est déjà très dur de perdre son emploi, mais ensuite de revivre tout ça des mois plus tard est extrêmement pénible et peut avoir des conséquences terribles. Il est aussi très rare d'obtenir l'équivalent de 6 mois de salaire d'indemnité. Une indemnité d'ailleurs rarement à la hauteur du préjudice immatériel subi. Ce plafond de 6 mois devrait être augmenté substantiellement. ■

Quel est l'impact de cet arrêt du Tribunal fédéral pour les salariés se lançant dans une procédure de licenciement abusif?

Cet arrêt du Tribunal fédéral n'est que justice rendue. Il faut savoir que les procédures pour licenciement abusif sont les plus difficiles pour les personnes qui les entament. Il y a d'abord la question des preuves à fournir, les témoins à trouver et, après, la longueur de la procédure et les audiences où la partie adverse ne se gêne pas de dire des choses atroces. C'est déjà très dur de perdre son emploi, mais ensuite de revivre tout ça des mois plus tard est extrêmement pénible et peut avoir des conséquences terribles. Il est aussi très rare d'obtenir l'équivalent de 6 mois de salaire d'indemnité. Une indemnité d'ailleurs rarement à la hauteur du préjudice immatériel subi. Ce plafond de 6 mois devrait être augmenté substantiellement. ■

Rétrocession des contributions de solidarité dans l'industrie des machines

Pour l'année passée également, tous les membres d'Unia qui ont travaillé pour une entreprise assujettie à la CCT MEM recevront de leur employeur une «attestation de contributions de solidarité».

En règle générale, cette attestation est jointe par les entreprises au décompte de salaire de janvier ou de février. Si ce n'est pas le cas, l'attestation peut être retirée auprès du bureau du personnel.

Ce document est un titre confirmant que la contribution de solidarité de Fr. 60.- a été prélevée sur le salaire pour l'année passée. Pour les membres du syndicat Unia dont le sociétariat a duré toute l'année et qui ont travaillé dans des entreprises assujetties à la CCT MEM, la rétrocession se situe, en fonction du montant de leur cotisation de membre,



entre 200 et 305 francs
(si les cotisations de membre sont supérieures à 356 francs).

- En cas de perte de l'attestation personnelle, la rétrocession est également perdue!
- Merci de faire valoir votre attestation d'ici au 31.12.2023 au plus tard!

Tous les membres du syndicat Unia ont la possibilité de remettre ce titre personnellement ou par poste au secrétariat Unia concerné (prière d'indiquer le compte de chèques postaux ou le compte bancaire). En cas de problèmes ou de questions, les collègues sont priés de s'annoncer auprès de leur secrétariat Unia de la région/section ou auprès du secrétariat central du syndicat Unia à Berne.

UNIA

Journée des militantes et des militants de la région de Genève

Une journée de réflexion et débats

Samedi 11 mars de 8h30 à 15h
Syndicat Unia, chemin Surinam 5



Le Syndicat.

Tu es un-e militant-e engagé-e, un-e militant-e d'un comité de branche, tu es intéressé-e à réfléchir et à discuter de sujets d'une grande importance pour l'année 2023 tant du point de vue politique que syndical? Inscris-toi à la journée des militantes et des militants de la région de Genève!

Nous devons nous organiser pour mener, ensemble, les luttes à venir.

Cette année, trois ateliers sont proposés: grève des femmes 2023 sur les lieux de travail; votations 2023: 1000 emplois et droits politiques des personnes de nationalité étrangère; initiative contre le licenciement, une priorité politique que le Congrès Unia 2022 s'est fixé. La journée se terminera autour d'un repas convivial!

Inscription à la journée des militant-e-s du samedi 11 mars
à renvoyer d'ici au 1^{er} mars au plus tard à Pablo Guscetti
par e-mail: pablo.guscetti@unia.ch
ou par courrier postal: Pablo Guscetti – Unia Région Genève
Chemin Surinam 5 – Case postale – CH-1211 Genève 13

Nom et prénom, e-mail:

☐ Je participe aux discussions **et au repas**:

☐ avec viande (sans porc)

☐ végétarien

☐ régime particulier/allergies (préciser).....

☐ Je participe aux discussions, **mais sans repas**

☐ Je serai accompagnée de.....enfant(s)

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

Place de la Riponne 4
1005 Lausanne
Tél. 021 321 14 60
Fax 021 321 14 64
redaction@evenement.ch
www.evenement.ch

ÉDITEUR L'Événement syndical
Syndicat Unia

PRÉSIDENT Yves Defferrard

RÉDACTRICE EN CHEF Sylviane Herranz

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE
Sonya Mermoud

ADMINISTRATEUR Nicolas Jacot

JOURNALISTES

Sylviane Herranz, Sonya Mermoud,
Aline Andrey, Manon Todesco,
Jérôme Béguin

COLLABORATEURS RÉGULIERS

Evelyne Brun, Vincent Di Silvestro
Christophe Gallaz, Ambroise Héritier,
David Prêtre, Jean-Claude Rennwald

PHOTOGRAPHES

Thierry Porchet,
Olivier Vogelsang

ABONNEMENTS 39 éditions par an

Abonnement annuel Fr. 60.-
Abonnement de soutien Fr. 100.-
forum@evenement.ch
Publicité pub@evenement.ch

CONCEPTION & MISE EN PAGES

Atoll "îlots graphiques"
Catherine Gavin

IMPRESSION

Pressor SA, Delémont
Tirage contrôlé 54 700 exemplaires

L'INEGALITE EXTREME C'EST ÇA!



Deux douzaines de milliardaires sont aussi riches que quatre milliards de femmes et d'hommes. C'est injuste et surtout dangereux. Soyons solidaire pour empêcher l'inégalité extrême de déchirer notre monde. Luttons pour un monde équitable. solidar.ch



SOLIDAR SUISSE

MOVENDO

Das Bildungsinstitut der Gewerkschaften
L'Institut de formation des syndicats
L'Istituto di formazione dei sindacati



006775

La formation continue maintenant et plus que jamais!
Jetzt weiterbilden? Aber sicher!

movendo.ch



Découvrez nos webinaires
Entdecken Sie unsere Webinare



RECORD DE PINGRERIE DÉNONCÉ EN VALAIS

Unia a remis à la Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture une râpe d'or illustrant symboliquement sa radinerie

Sonya Mermoud

Une hausse de 1,5% des salaires: voilà ce qu'ont obtenu les menuisiers et les plâtriers-peintres romands alors qu'Unia réclamait une majoration de 3% pour couvrir le renchérissement du coût de la vie. Cette augmentation qualifiée de minime par le syndicat place cette catégorie de travailleurs en tête de liste des salariés les plus mal lotis dans les métiers du bâtiment en Valais. Pour dénoncer cette situation, Unia a décidé de remettre la semaine passée une râpe d'or à la Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture (FREPP) dont le siège se trouve à Sion et qui concerne quelque 22 000 employés. Décerné pour la première fois, ce prix illustre symboliquement «l'attitude particulièrement grippe-sou et pingre» des patrons de la branche. «Cette hausse misérable est indigne et absolument injustifiée. Avec l'inflation, les travailleurs sont plus pauvres au 1^{er} janvier qu'au 31 décembre dernier, a déclaré Blaise Carron, secrétaire régional d'Unia Valais, notant l'essor que connaît le secteur. Les carnets de commandes sont pleins, il manque de la main-d'œuvre.» Et son collègue Serge

Aymon, responsable de la construction à Unia Valais, de renchérir: «Le montant accordé est ridicule. De surcroît, les travailleurs du domaine n'ont plus bénéficié d'augmentations réelles depuis plus de onze ans.» Le syndicaliste a précisé le salaire horaire d'un employé qualifié comptabilisant trois ans d'expérience, à savoir 29,30 francs auxquels s'ajoute désormais la hausse consentie.

APPEL À LA MOBILISATION

Les deux hommes ont aussi saisi l'occasion pour faire un point sur les négociations salariales dans les différents secteurs des métiers du bâtiment en Valais. Un bilan en demi-teinte, avec des majorations se situant entre 2% et 2,42% en moyenne (voir tableau ci-dessous). «Aucune branche n'a compensé l'intégralité du renchérissement pour ses salariés. Seuls les maçons non qualifiés percevant des rémunérations relativement basses profiteront d'une pleine compensation avec 3,13% de plus. Avec de tels résultats, il n'est même pas question de parler d'augmentation réelle des salaires, alors même que la productivité ne cesse de croître et que les entreprises enregistrent des chiffres record!» Dans ce contexte, Unia estime nécessaire que les employés se mobilisent pour aug-

menter leurs chances d'obtenir des solutions satisfaisantes. «Afin que l'histoire ne se répète pas, nous appelons d'ores et déjà l'ensemble des salariés du canton à se mobiliser dans l'objectif que les négociations salariales pour 2024 leur soient plus profitables et leur travail mieux reconnu.» Le syndicat a aussi assuré vouloir élargir sa présence sur le terrain tout au long de l'année dans les différentes branches d'activité concernées et accompagner ainsi les travailleurs dans leur démarche.

AUGMENTATION AU MÉRITE

La délégation syndicale s'est ensuite rendue dans les locaux de la FREPP. En l'absence de Marcel Delasoie, son directeur, la râpe d'or a été confiée à sa secrétaire, surprise et amusée par cette intervention. Contacté plus tard par téléphone, Marcel Delasoie a estimé que ce prix «n'était pas totalement mérité». «Des propositions plus généreuses ont été faites, allant jusqu'à plus de 3% d'augmentation, mais dont une partie aurait été au mérite. Le syndi-

cat a refusé d'entrer en matière sur ces dernières, exigeant une hausse généralisée. Nous déplorons cette attitude. Tous les travailleurs ne font pas preuve du même engagement. Il est nécessaire de faire des différences.» Si le responsable de la FREPP reconnaît que la branche tourne à plein régime, il tempore: «Oui, il y a beaucoup de travail, mais il peut y avoir aussi des problèmes

de marges, de moyens. Les situations diffèrent selon les entreprises; certaines n'ont pas pu adapter leurs prix, des coûts de matériaux ont augmenté, et elles doivent faire face à des difficultés. Les patrons sont conscients qu'ils ont besoin des travailleurs. Les sociétés qui le peuvent seront reconnaissantes et verseront davantage à leurs employés.» ■



Blaise Carron et Serge Aymon, d'Unia Valais, ont tenu une conférence de presse à Sion avant de remettre la râpe d'or à la Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture. Ils ont rappelé que, dans le domaine, les travailleurs n'avaient plus bénéficié de hausses réelles de leurs salaires depuis plus de onze ans.

AUGMENTATION DES SALAIRES DANS LES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION ET DE L'ARTISANAT EN VALAIS

Maçonnerie: 150 francs (soit entre 2,35% et 3,13% selon la catégorie professionnelle)
Métiers de la technique du bâtiment: 100 francs (soit entre 2,3% et 2,42% selon la catégorie professionnelle)
Carrelage: 100 francs (soit entre 2% et 2,22% selon la catégorie professionnelle)
Construction métallique: 2% pour tous
Métiers de l'électricité: 2% pour tous
Métiers du second œuvre: 1,5% (menuiserie-charpente et plâtrerie-peinture)

La loi «pour des soins infirmiers forts» est urgente

Si le comité de branche national des soins d'Unia salue les mesures proposées par le Conseil fédéral dans la mise en œuvre de l'initiative, il dénonce la lenteur de la consultation

Aline Andrey

«Un premier pas à saluer, mais qui ne reconnaît pas l'urgence de la situation.» Cette réaction du comité de branche national des soins d'Unia fait suite à l'annonce du Conseil fédéral concernant le 2^e volet de la mise en œuvre de l'initiative «pour des soins infirmiers forts». Le gouvernement prévoit d'élaborer un projet de loi sur les conditions de travail pour 2024 seulement. Dans un communiqué, l'Association suisse des infirmières et infirmiers (Asi) abonde: «Il faut aller plus vite et les cantons sont plus que jamais appelés à prendre des mesures immédiates dans l'intervalle pour stopper l'exode infirmier persistant.» «Actuellement, plus de 300 soignantes et soignants abandonnent le métier chaque mois, ce qui rend une couverture médicale de qualité impossible», dénoncent les délégués d'Unia.

Les soignantes et les soignants saluent cependant les mesures proposées, notamment des règles plus strictes pour la planification des horaires. Le Conseil fédéral préconise des plans de service communiqués au moins quatre semaines à l'avance, au lieu de deux. «Les changements à court terme resteront possibles, mais les employeurs seront alors tenus de verser des suppléments de salaire: plus le délai est court, plus le supplément sera élevé», indique l'Office fédéral de la santé publique. Entre autres mesures, le Conseil fédéral veut obliger les partenaires sociaux à engager des discussions pour améliorer les conditions de travail et négocier des conventions collectives de travail (CCT) qui prévoient des salaires minimums plus élevés, la réduction du temps de travail hebdomadaire, le renforcement des droits de participation dans l'organisation de la planification ou le financement de la garde des enfants des employés. Si le comité de

branche se réjouit que le rôle des CCT soit reconnu par le Conseil fédéral, il souligne l'importance du respect de normes minimales, car «une CCT n'est pas encore une garantie de bonnes conditions de travail». Il considère également problématique que les associations patronales soient seules à élaborer des recommandations concernant les *skill-grade-mix*, soit l'optimisation des équipes en fonction des compétences, de l'expérience et des diplômes. «Premièrement, de simples recommandations ne sont pas contraignantes. Deuxièmement, il faut absolument associer les employées et les employés à la définition des dotations minimales en personnel par rapport au nombre de lits et aux besoins en soins, car ce sont eux qui sont concernés et qui travaillent quotidiennement au chevet des malades.» ■

POING LEVÉ

L'ARRÊT DES HOSTILITÉS, MAINTENANT!

Par Jérôme Béguin

Mais qu'est-ce qui a pris le groupe socialiste aux Chambres fédérales!? Sa motion approuvée la semaine dernière par la Commission de politique de sécurité du Conseil national ouvre la voie à la réexportation par des pays tiers de matériel de guerre produit en Suisse. L'idée est donc d'aider militairement l'Ukraine contre la Russie. Car le conflit est dans l'impasse. L'année dernière, on nous disait qu'on allait mettre l'économie russe à genoux par des sanctions. Pourtant, en Corée du Nord, en Iran ou en Syrie de telles sanctions ont plus fait souffrir les populations que les régimes en place. L'échec s'étant répété avec la Russie, on veut nous faire croire aujourd'hui qu'il faut envoyer des armes lourdes pour renverser la situation. Or, tous les signes montrent que l'armée russe va s'accrocher et ne concéder que des replis tactiques. Une fois de plus, l'Europe s'enfoncé dans une guerre meurtrière.

La motion socialiste pose problème dans la mesure où l'armée ukrainienne, à l'instar des forces russes, mène ses opérations sans ménager les civils. Elle lance des attaques en zone urbaine, en n'hésitant pas à installer des troupes et des systèmes d'armement dans des écoles et des hôpitaux, comme l'a indiqué un rapport d'Amnesty International. Pour l'organisation de défense des droits humains, qu'on ne suspectera guère d'être pro-Russe, l'armée ukrainienne ne respecte pas le droit international humanitaire. Quelle que soit l'écrasante responsabilité de la Russie dans le conflit et les crimes dont elle s'est rendue coupable, il n'est pas souhaitable que la Suisse, dépositaire des conventions de Genève et siège du CICR, contribue à l'armer. Soulignons, en outre, que les autorités ukrainiennes ont suspendu l'activité de onze formations politiques russophones et de gauche, dont le premier parti d'opposition, ont interdit les grèves, supprimé la majorité des conventions collectives, facilité les licenciements et libéralisé le temps de travail.

Plutôt que de livrer des armes et au lieu de l'escalade militaire et de la fuite en avant, nous devons exiger un cessez-le-feu immédiat sans conditions et l'ouverture de négociations sans préalables. C'est la seule façon de sortir aujourd'hui du conflit. Les pays soutenant l'Ukraine peuvent obtenir l'arrêt des combats. La Suisse peut jouer un rôle. Mais la motion socialiste, si elle devait être acceptée par le Parlement, ne ferait que le compromettre et contribuerait à aggraver le conflit. Dans son texte «Au-dessus de la mêlée», publié en 1914 dans le *Journal de Genève* alors que l'Europe s'embrasait, l'écrivain Romain Rolland avait dénoncé l'absurdité de la guerre, de toutes les guerres, et loué la neutralité de la Suisse: «Il faut que dans la tempête, elle se dresse comme une île de justice et de paix, où, tels les grands couvents du premier Moyen Âge, l'esprit trouve un asile contre la force effrénée, et où viennent aborder les nageurs fatigués de toutes les nations, tous ceux que lasse la haine et qui, malgré les crimes qu'ils ont vus et subis, persistent à aimer tous les hommes comme leurs frères.» ■

«CONSTRUIRE DES SUPER-MAJORITÉS»

Une formation syndicale originale, s'inspirant de succès obtenus aux Etats-Unis dans de nombreuses luttes, est mise sur pied à l'échelle mondiale. Gratuite, elle est accessible en visioconférence à tous les groupes de travailleurs ou de militants souhaitant se mobiliser pour leurs revendications

Propos recueillis par Christophe Koessler

Un programme de formation novateur pourrait-il donner un coup de fouet au mouvement syndical? Le module gratuit proposé en ligne depuis 2019 par la Fondation allemande Rosa-Luxemburg s'annonce en tout cas prometteur. Rien de moins que «S'organiser pour le pouvoir» (*Organizing for power*), comme le souligne le titre ambitieux du programme par visioconférence, qui s'adresse à des groupes de syndicalistes et de militants d'au moins dix personnes, partout dans le monde. Une initiative qui a déjà connu un énorme succès: 25 000 militants et professionnels, de 130 différents pays, y ont déjà participé, grâce à un travail en quinze langues et à la maîtrise de la communication à distance expérimentée pendant la pandémie. Inspirés par le travail syndical de base de la militante et universitaire Jane McAlevey aux Etats-Unis, qui a mené de nombreuses luttes victorieuses dans son pays et a conseillé avec succès des syndicalistes en Europe, ces ateliers partent du principe qu'il faut construire patiemment des majorités, voire des «super-majorités», sur les lieux de travail pour remporter des victoires décisives. C'est possible en particulier en améliorant les compétences des syndicalistes en matière de communication avec les travailleurs qui ne sont pas déjà acquis à la cause, assurent les organisateurs. Dans ses livres*, qui ont une grande influence sur le renouveau du syndicalisme états-unien, notamment au sein des luttes récentes chez Amazon, Apple et Starbucks, Jane McAlevey insiste sur l'importance du travail d'organisation en profondeur (*deep organizing*) et sur la centralité de la grève comme perspective pour construire le pouvoir syndical.

L'Événement syndical a voulu en savoir plus en interrogeant à Genève Ethan Earle, coordinateur du programme. Une nouvelle session de formation débute en effet le 8 février prochain (voir encadré), et il est encore temps de s'y inscrire.

QUESTIONS RÉPONSES

Quelle est la particularité de votre formation?

Ethan Earle: Notre approche est basée sur l'«organisation», plutôt que la «mobilisation». Durant les dernières décennies du XX^e siècle et les premières du XXI^e siècle, de nombreux syndicats et groupes de militants se sont concentrés sur les mobilisations, en se focalisant parfois sur un jour de manifestation ou des actions de lobby auprès des autorités, mais sans construire à la base des groupes soudés, forts et formés, capables de continuer les campagnes sur la durée et d'élaborer des stratégies durables. Pour nous, il s'agit de revenir



Ethan Earle est le coordinateur du programme de formation.

aux bases de l'organisation en profondeur et de constituer les participants en tant que sujets politiques, dans le sens large du terme, comme acteurs du changement. Je crois que cette approche explique le succès de la formation «S'organiser pour le pouvoir».

En quoi consiste cette formation?

C'est un programme basé sur l'acquisition de compétences. L'une d'elles est de devenir capable de mieux savoir parler aux travailleurs et aux personnes qui ne sont pas convaincues au départ par notre démarche. Il s'agit de développer avec eux des campagnes dotées de la discipline et des méthodes qui leur permettent d'obtenir des avantages concrets. La formation concerne surtout les syndicats (jusqu'à 70% des participants), mais est ouverte à d'autres mouvements: activistes pour le climat, pour le droit au logement, etc. Nous utilisons des outils spécifiques comme la manière de conduire avec succès une conversation interpersonnelle, la sémantique (les mots à utiliser et ceux à éviter) et l'identification des «meneurs». Nous nous servons aussi d'un outil appelé «cartographie» (*charting*), qui aide à identifier et à représenter graphiquement les relations de pouvoir existantes sur le lieu de travail ou dans l'entreprise. Il permet de visualiser où et comment ce pouvoir peut être «déplacé» ou transformé, notamment par le recours à des alliés. Nous avons également l'outil de «test de structure». Il consiste à développer des actions graduelles et croissantes qui permettent de générer de la cohésion à l'intérieur des groupes, de forger progressivement des majorités et d'envoyer un signal clair à nos adversaires. D'une première demande adressée à la direction suivie d'un refus, nous passons par exemple à une pétition majoritaire, un événement médiatique, une journée d'action ou une manifestation, puis à la grève.

Qu'est-ce qui fait l'originalité de votre approche?

Je ne crois pas que ce soit original. Il s'agit de méthodes très anciennes d'organisation de conflit de classe. Nous y revenons en les modernisant. C'est juste que nous constatons que les cinquante dernières années ont vu le développement d'un syndicalisme plus conciliant et moins centré sur le conflit de classes, lequel a mené à des

tendances à la bureaucratisation et, finalement, à l'érosion des droits des travailleurs. Il nous faut revenir à l'organisation depuis la base. Dans certains syndicats, il y a d'un côté des membres démobilisés et inactifs et de l'autre un leadership qui ne s'engage pas dans l'organisation de ses adhérents. Cela peut être arrangeant aux yeux de certains dans le contexte de luttes uniquement défensives. Il faut montrer distinctement qu'il y a une ligne de fracture bien claire entre les intérêts des employés et ceux des patrons et que seul le conflit permet de renverser un rapport de force.

La construction de «super-majorités», cela sonne quand même original... et difficile à atteindre...

L'expérience a prouvé que c'est possible et nous disposons des méthodes pour y parvenir.

Qu'enseignez-vous pour réussir à faire «monter à bord» les travailleurs qui ne sont pas a priori conscientisés par la cause syndicale, ou y sont même au départ un peu hostiles...

Nous suggérons de commencer par demander à ces collègues de nous parler de deux ou trois choses qu'ils voudraient changer sur leur poste de travail. Il convient de beaucoup plus écouter que de parler. On finit par comprendre ce qui importe vraiment dans leurs vies et par trouver des points d'intersection entre les différents travailleurs. C'est sur cette base que l'on peut construire une campagne réunissant des majorités, et gagner! On finit par s'accorder sur trois ou quatre priorités, cela peut être: engager plus de personnel, augmenter les salaires, diminuer les heures de travail ou aménager simplement les horaires pour les rendre plus compatibles avec la vie de famille... Au terme de l'entretien, nous venons avec une demande très précise à notre interlocuteur: venir à la prochaine réunion du personnel par exemple.

A vous entendre, cela paraît simple, mais sur le terrain, les collègues se montrent souvent très réticents, certains ont même des idées rétrogrades parfois...

On peut trouver des points communs et des possibilités d'avancer ensemble avec n'importe qui quand il s'agit d'améliorer les conditions de travail.



Grâce à la formation *Organizing for power*, des luttes et des grèves victorieuses ont été menées en Allemagne dans le secteur de la santé. Accompagnés du syndicat Ver.di, deux groupes de travailleurs ont obtenu des avancées pour 30 000 salariés. Notamment davantage de personnel, mais également des améliorations salariales pour les employés les plus précaires. Aujourd'hui, la lutte continue à Berlin.

Ces convergences que nous trouvons, qui bénéficient à tous, doivent être placés au centre de la lutte. Nous n'esquons pas de convaincre mais de découvrir ce qui compte vraiment pour les travailleurs, de sorte à intégrer cela dans la campagne en question.

Une des techniques que vous enseignez consiste à identifier les «meneurs», les leaders? De quoi s'agit-il?

Sur les lieux de travail et au sein des équipes, il y a des «meneurs» qui ne sont pas nécessairement identifiés comme tels. Ce sont souvent des personnes en position d'autorité informelle, qui sont bons dans ce qu'ils font, reconnus par leurs collègues. Ils ont parfois des bonnes relations avec la hiérarchie. Ils ont de l'influence et peuvent convaincre beaucoup de monde. Certains sont actifs avec d'autres collègues en dehors du travail, que ce soit en matière d'activités sportives, de sorties ou à l'Eglise. Ils se montrent parfois sceptiques vis-à-vis de l'action syndicale mais cela ne signifie pas qu'il faille renoncer, ils peuvent être ralliés aux causes défendues, et c'est même souvent crucial. Le moment doit être bien choisi pour les aborder, parfois on ne peut y parvenir que quand le processus d'organisation est déjà bien avancé.

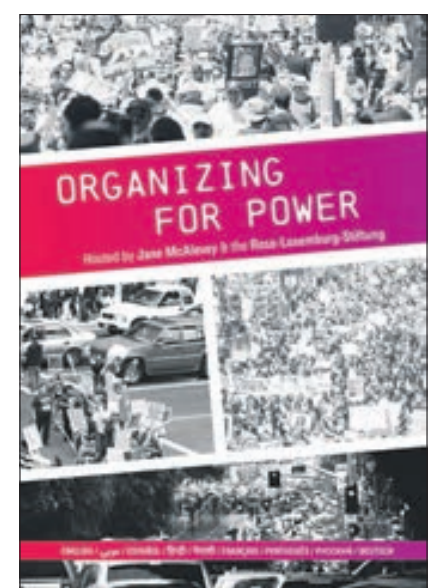
Et cela fonctionne? Avez-vous des exemples de réussites facilitées par cette formation?

Oui, en Allemagne, deux groupes de travailleurs des hôpitaux de la Charité et de Vivantes à Berlin ont réussi à obtenir des avancées exceptionnelles pour 30 000 travailleurs en utilisant ces techniques. Accompagnés par le syndicat Ver.di, ils ont non seulement réussi à obtenir davantage de personnel, mais aussi des hausses de salaires durables pour toutes les personnes en contrats précaires et les sous-traitants.

Une des victoires de cette lutte a été de réunir tous les employés, y compris les équipes de nettoyage, et pas seulement certains corps de métiers. Il a fallu recourir à la grève, parfois pendant plusieurs semaines.

En Tanzanie, l'Union des syndicats de l'industrie et du commerce (Tuico) a réussi à convaincre 7500 travailleurs supplémentaires à devenir membres de leur organisation. Enfin, pour donner un exemple hors syndicat, un gel des loyers d'un grand complexe d'appartements à San Francisco a été décroché par une organisation pour le droit au logement et la justice. Ces victoires nous renforcent dans notre conviction que les compétences et les méthodes que nous enseignons sont efficaces dans de nombreux contextes de luttes dans le monde entier. ■

* No Shortcuts, organizing for power (2016), A collective bargain (2020), Rising expectation (2012).



ORGANIZING FOR POWER: INFOS ET INSCRIPTIONS

La formation *Organizing for power* a lieu tous les mercredis, pendant deux heures, durant six semaines sur Internet. Des travaux pratiques et des exercices sont accomplis entre les sessions. La prochaine formation débutera le 8 février. Le groupe doit comprendre au moins 10 personnes. Pour les francophones, une traduction en français est organisée. Inscriptions possibles jusqu'au 6 février. Un autre module sur le sujet spécifique des négociations sera organisé à un autre moment. ■

Informations et inscriptions sur: rosalux.de/en/o4p

ÇA RISQUE DE CHAUFFER AUX TPG

Un nouveau conflit social couve dans la régie publique genevoise, où la direction choisit, à la place du dialogue, d'intimider les employés et les syndicats

Jérôme Béguin

Le climat social ne s'améliore pas aux Transports publics genevois (TPG) où un nouveau conflit se profile. Pour mémoire, en octobre dernier, les chauffeurs et les mécaniciens avaient mené avec succès une grève de deux jours pour obtenir une indexation salariale complète. Mais le lendemain, le directeur de la régie publique, Denis Berdoz, avait déclaré que le 0,6% supplémentaire obtenu par l'arrêt de travail constituait une sorte d'avance pour l'indexation de l'année suivante. En gros, les grévistes se seraient fait rouler dans la farine. Depuis lors, la confiance et le dialogue social ne se sont pas améliorés.

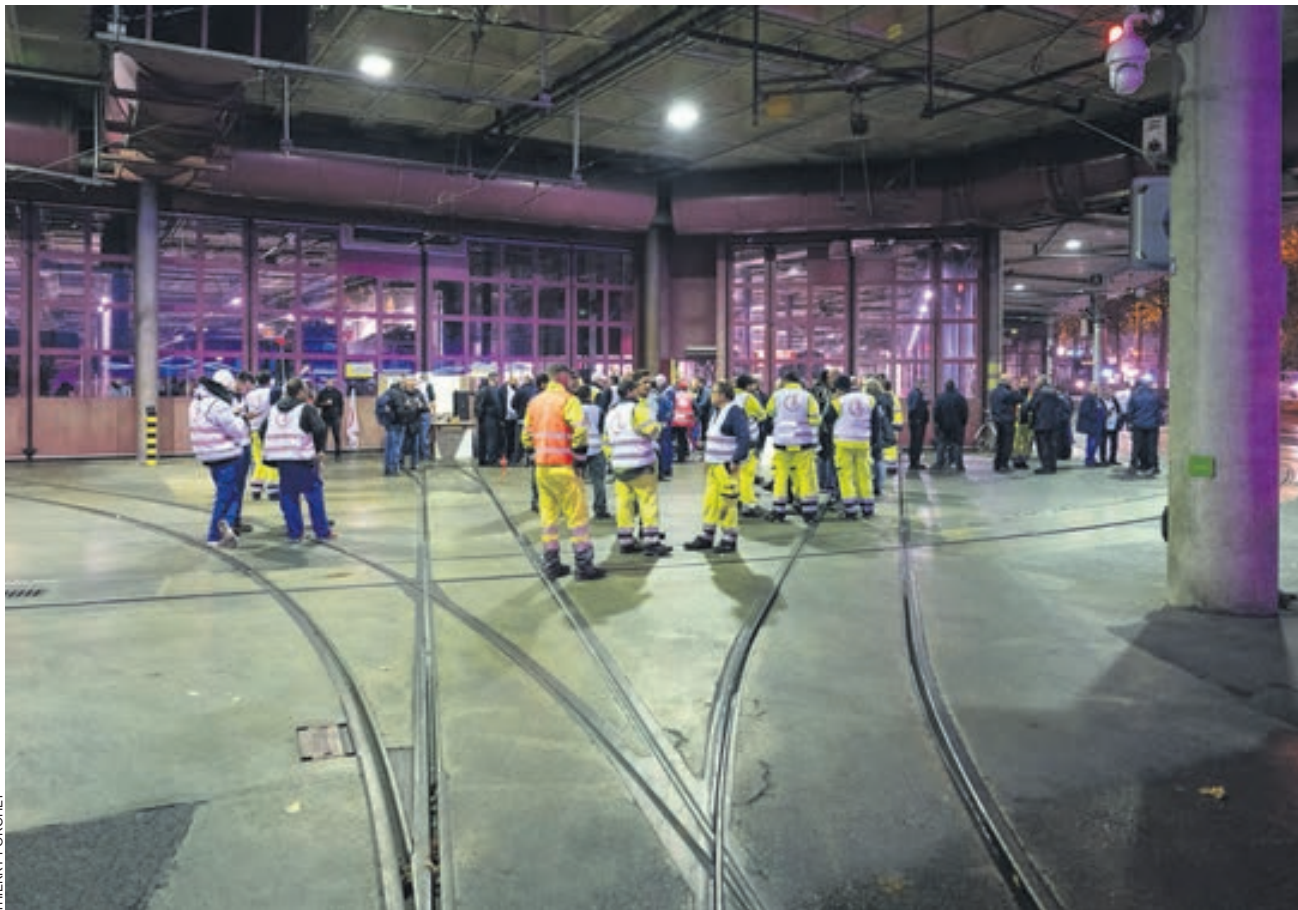
La direction a menacé les syndicats organisant le personnel, le SEV et Transfair, de poursuites pénales. D'après elle, le second jour de grève serait illécite dans la mesure où il ne faisait pas l'objet d'un préavis permettant la mise sur pied d'un service minimal – comme si un mouvement social ne devait s'en tenir qu'à une seule journée. Le 24 novembre, dans cette optique, les délégués syndicaux ainsi que les cadres grévistes ont reçu un courrier de «sensibilisation». «Il s'agit tout simplement d'un courrier d'avertissement, donnant forme à une intimidation de la part de l'entreprise sur les représentants du personnel que sont les délégués syndicaux», estime le SEV, qui a lancé une pétition en soutien au personnel et pour la défense du droit de grève*.

PLAINTES CONTRE UNIA

A côté de cela, la direction a bien déposé des plaintes pénales. Unia Genève est par exemple visé par une procédure pour «entrave au service des chemins de fer». Des syndicalistes étaient venus témoigner de leur solidarité aux grévistes et deux véhicules d'Unia ont, selon la police, stationné sur les

rails du tram devant le dépôt d'En Chardon. Un agent du poste de Blandonnet a demandé au syndicat de communiquer l'identité des «conducteurs fautifs». Ce dont les avocats du syndicat se refusent: «La poursuite d'une procédure pénale contre le syndicat Unia et/ou ses membres pour des faits liés à la récente grève des TPG contrevient aux obligations internationales de la Suisse en matière de liberté syndicale et expose les autorités à une condamnation par une juridiction ou un mécanisme international de protection des droits fondamentaux. Pour cette raison, notre mandante invite la police genevoise à y mettre un terme», ont répondu M^e Moreau et M^e Peter au gendarme de Blandonnet.

Ces «pratiques antisyndicales» ont été dénoncées publiquement la semaine dernière par les syndicats SEV, Transfair et Unia, avec le soutien de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) et du Cartel intersyndical de la fonction publique. Durant l'automne, les organisations de salariés avaient tenté à plusieurs reprises d'alerter le Conseil d'Etat sur ces atteintes aux libertés syndicales et au droit de grève. «Nos demandes de rencontre successives sont pour l'heure restées sans réponse, nous n'avons même pas reçu d'accusé de réception», déplore Anna Gabriel Sabaté, secrétaire régionale d'Unia Genève et, par ailleurs, vice-présidente de la CGAS. «Je suis inquiète de cette judiciarisation des activités syndicales et des rapports avec les employeurs et les autorités. Cela me paraît une stratégie peu intelligente. Ce n'est pas ainsi que nous pourrions faire vivre le partenariat social, trouver des solutions aux problèmes et nous entendre. Unia ne va pas prendre peur pour une dénonciation pénale et les syndiqués des TPG ne vont pas abandonner leurs revendications. C'est plutôt le contraire qui va se produire: les



THÉRIE PORCHET

Le bras de fer avait duré deux jours en octobre dernier aux TPG entre les grévistes - ici ceux réunis au dépôt du Bachet - et la direction. Ils avaient obtenu satisfaction sur leur revendication d'indexation pleine et entière des salaires pour 2022.

syndicats vont renforcer leur coordination et ça risque de chauffer», prévient la syndicaliste.

NOUVELLES MESURES DE LUTTE

Une assemblée du personnel des TPG est convoquée aujourd'hui, 1^{er} février, à l'issue d'une séance de négociations au sujet de l'indexation des salaires 2023 et des conditions de travail à l'explo-

tation. Les syndicats ont d'ores et déjà fixé un ultimatum au 16 février à la direction. Ils revendiquent la création de 250 postes supplémentaires pour faire face à la surcharge de travail et l'amélioration des horaires de travail, faute de quoi des mesures de lutte pourraient être engagées. En attendant, les organisations syndicales attendent de pied ferme une ré-

ponse du Conseil d'Etat. Elles exigent que la direction des TPG renonce à toute procédure judiciaire et que les employés ne puissent faire l'objet de sanctions liées à l'exercice de leur activité syndicale ou du droit de grève. ■

* Pétition à signer sur: sev-online.ch

Stop aux privilèges fiscaux des gros actionnaires genevois

Les Genevois sont appelés à se prononcer sur une initiative qui demande que les revenus des gros actionnaires soient imposés comme ceux de tout un chacun. Entretien avec Anna Gabriel Sabaté, secrétaire régionale d'Unia Genève

Propos recueillis par Manon Todesco

Aujourd'hui, les gros actionnaires genevois ne sont taxés que sur 60% ou 70% de leurs gains. Et ce sont les seuls à recevoir ce traitement. Un «privilège choquant» auquel la «Plateforme pour la justice fiscale» s'attaque. Composée des syndicats, dont Unia, et de partis de gauche, elle a lancé l'initiative 179 «Contre le Virus des inégalités... Résistons! Supprimons les privilèges fiscaux des gros actionnaires». Les électeurs sont appelés à voter sur ce sujet le 12 mars prochain. En bref, l'initiative propose que l'intégralité des dividendes touchés par une personne physique possédant au moins 10% des actions d'une société soient taxés, à l'image des revenus de Monsieur et Madame Tout-le-monde, et ce à des fins de justice élémentaire. Une mesure qui rapporterait des dizaines de millions de francs supplémentaires chaque année à la collectivité publique, et qui permettrait de financer les services à la population et

les prestations sociales. Anna Gabriel Sabaté, secrétaire régionale d'Unia Genève, en dit plus.

QUESTIONS RÉPONSES

Pourquoi est-ce important pour Unia de soutenir une telle initiative?

Cette initiative est importante, car elle permet d'augmenter la part des richesses qui revient aux salariés. En effet, si la richesse est créée par le travail, les actionnaires en captent une part croissante. A la fin des années 1990, «seulement» 30% des bénéfices nets d'une entreprise étaient redistribués en dividendes aux actionnaires et 70% étaient investis. Aujourd'hui, les proportions se sont inversées: 70% des bénéfices sont captés par les actionnaires et seulement 30% sont investis dans l'entreprise. C'est d'autant plus grave depuis que la RFFA (Réforme fiscale et financement de l'AVS) a engendré une baisse massive de l'imposition des bénéfices des en-

treprises, ce qui a entraîné une explosion des bénéfices nets, donc de la masse des dividendes. En imposant les dividendes sur un pied d'égalité avec les salaires ou les retraites, les collectivités publiques pourraient récupérer 150 millions de francs par année afin de financer les services publics et les prestations à la population.

Que répondre aux arguments de la droite patronale contre cette initiative?

La droite patronale se cache derrière les PME pour défendre les gros actionnaires, mais ce n'est pas honnête. A Genève, les «gros actionnaires» représentent 1600 personnes qui se partagent environ un milliard de francs par an! En moyenne, cela représente des revenus annuels de 625 000 francs. A cela, il faut encore ajouter les revenus du travail ou de la propriété. En réalité, les dividendes alimentent surtout les grosses fortunes et la spéculation. On est donc très loin des petits patrons de PME, dont la majorité ne déclare aucun bénéfice.

Quelles chances a cette initiative d'être acceptée?

Il existe de vraies chances de gagner cette votation le 12 mars. D'abord, parce que ce cadeau fiscal en faveur des gros actionnaires est une injustice flagrante et souvent méconnue. Mais aussi parce que nous avons gagné les derniers scrutins sur les questions de fiscalité, en particulier contre la suppression du droit de timbre ou de l'impôt anticipé. Cela signifie qu'une majorité de la population est sensible aux inégalités sociales qui se sont encore creusées sous l'effet de la crise du Covid-19. Si beaucoup de salariés ont vu leur revenu stagner, voire diminuer, ces dernières années, les grosses fortunes ont continué à croître à une vitesse folle: elles ont triplé durant les sept dernières années! ■

GENÈVE LES SUPERRICHES DOIVENT-ILS PAYER PLUS?

Un an après avoir été déposée, l'initiative «Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes» est passée devant le Grand Conseil genevois la semaine dernière. Sans grande surprise, la majorité de droite l'a balayée, avec 57 voix contre, 37 pour et 2 abstentions. Ce sera au peuple de trancher sur cette question dans les mois à venir. Pour rappel, cette initiative, portée par les partis de l'Alternative et les syndicats, demande une contribution de solidarité de 2,5% sur la part de la fortune dépassant 3 millions de francs afin de faire face aux effets de la crise et aux défis qui nous attendent. Une mesure temporaire, qui concernerait moins de 10 000 contribuables, et qui prendrait fin au bout de dix ans. Par ailleurs, le texte prévoit une modification restreignant l'accès au bouclier fiscal dont bénéficient aujourd'hui 8000 riches contribuables. «Il n'en fallait pas plus à la droite pour hurler au matraquage fiscal et à la haine anti-riches, peut-on lire dans un communiqué du Parti socialiste genevois. Pourtant, l'initiative est bien loin d'être extrême.» D'après les initiants, l'augmentation se situerait entre 1024 et 6800 francs par an pour une fortune de plus de 5 millions de francs. «Une contribution presque indolore pour des multimillionnaires, mais qui rapporterait quelque 200 millions de francs supplémentaires par an aux collectivités publiques, canton et communes.» Après plus de vingt ans de baisses fiscales pour les superriches, il est temps d'inverser la vapeur, estiment les auteurs de l'initiative, qui se disent confiants et convaincus du bien-fondé de cette initiative fiscale. ■ **MT**

LA COLÈRE DU PERSONNEL DES SERVICES PUBLICS A GRIMPÉ JUSQU'AU CHÂTEAU

Le 23 janvier, la journée de grève de la fonction publique vaudoise s'est conclue par une manifestation de plus de 4000 personnes exigeant l'indexation intégrale au coût de la vie. Sans l'ouverture de négociations, la mobilisation devait se poursuivre hier



Le 23 janvier dernier, le personnel de la fonction publique et parapublique vaudoise s'est mobilisé en masse à Lausanne à l'issue d'une journée de grèves et d'action. Il s'est rendu jusqu'au Château, siège du Conseil d'Etat.

Sylviane Herranz

Photos Olivier Vogelsang

Arrogance, irrespect, mépris. Les fonctionnaires vaudois et les employées et les employés du parapublic sont en colère. Ils l'ont exprimé avec force le 23 janvier en fin d'après-midi, dans une manifestation déterminée qui a rejoint la place du Château à Lausanne, siège du Conseil d'Etat, au terme d'une journée de lutte. Le temps glacial n'a pas découragé les manifestants, partis de la place Saint-François. La cause de leur colère est la trop faible indexation annoncée par le gouvernement, et avalisée par le Grand

Conseil, pour le personnel de l'Etat et du secteur parapublic: 1,4%. Un des plus bas taux de toutes les entités publiques du pays, alors que le taux de référence, d'octobre 2021 à octobre 2022, s'élevait à 3% (voir aussi *L'ES* du 18 janvier). Convoquée par le Syndicat des services publics (SSP), la Fédération Sud et la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF), cette nouvelle journée d'action a été un succès selon les organisateurs. Entre 1300 et 1500 enseignants, dans une trentaine d'établissements scolaires et gymnases, ont fait grève ce jour-là. Des assemblées générales se sont déroulées sur les lieux de travail, au CHUV notamment. La ma-

nifestation a ensuite rassemblé plus de 4000 personnes. Des jeunes en formation étaient aussi présents pour exiger l'indexation de leurs bourses d'études et de leurs rémunérations. Les revendications sont claires: adaptation intégrale du renchérissement et ouverture de négociations avec le gouvernement «sur la base d'une proposition améliorée par rapport aux décisions autoritaires de décembre 2022». Décisions qui, outre le 1,4%, octroyaient une prime unique de 0,8% sur la rémunération touchée en 2022 pour les 10 classes salariales inférieures. Or, cette prime n'est accordée qu'au personnel du Canton et n'augmente pas le salaire de base.

Le Conseil d'Etat a communiqué, d'abord aux syndicats, puis le jour de la mobilisation par sa présidente PLR Christelle Luisier, qu'il n'était pas question de revenir sur ses décisions et qu'il repoussait à novembre prochain les négociations salariales... Argumentant encore que le gouvernement avait mis au budget d'autres adaptations de prestations à l'intention de la population et qu'il comptait rencontrer les syndicats sur différents thèmes. Des questions «qui n'ont rien à voir avec le problème de l'indexation», ont répliqué ces derniers, dénonçant une «volonté de semer la confusion parmi la population sur la réalité des salaires de la fonction

publique et du secteur parapublic». A l'issue de la manifestation, les participants, se sont donné rendez-vous pour le mardi 31 janvier – soit hier, alors que ce journal était déjà sous presse – pour une nouvelle journée de grèves et de mobilisation pour le cas où le Conseil d'Etat refusait toujours d'entamer des négociations. A la veille de la mobilisation, des grèves étaient annoncées dans plus d'une trentaine d'établissements scolaires et de gymnases, et dans d'autres institutions, à l'instar du CHUV, où un préavis de grève avait été adopté lors de l'assemblée du personnel du 23 janvier. A suivre. ■

BRÈVE

PROJECTION-DÉBAT AU CŒUR DU 2^e PILIER, AVEC «LE PROTOKOLL»

Organisée par Solidarités Vaud, le POP Lausanne, le groupe de travail retraite de la Grève féministe Vaud et l'Avivo, une projection-débat autour du documentaire *Le protokoll – L'histoire cachée du deuxième pilier* se déroulera le vendredi 3 février dès 19h30 au Zinéma à Lausanne. Les deux réalisateurs de cette enquête, diffusée l'automne passé sur les ondes de

la RTS et retraçant la genèse des caisses de pension, seront présents. Pietro Boschetti et Claudio Tonetti animeront la discussion en compagnie de la syndicaliste du SSP et membre du collectif vaudois de la grève féministe Michela Bovolenta. Après la projection de ce film révélant comment les assureurs privés ont influencé l'élaboration de la loi, votée en 1972,

pour s'approprier des profits colossaux, au détriment de l'AVS, le débat abordera les problématiques actuelles du deuxième pilier: comment ce système affecte-t-il directement les femmes et leurs rentes, et comment la prétendue «réforme» en cours du 2^e pilier conduit à démanteler encore plus les prestations? Un apéritif terminera la soirée. ■ *L'ES*

Vendredi 3 février au Zinéma, rue du Maupas 4, à Lausanne.
19h30: projection;
20h30: débat en présence de Pietro Boschetti, Claudio Tonetti et Michela Bovolenta;
21h30: apéritif.
Entrée libre.



AGENDA UNIA

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienne: pour connaître les heures d'ouverture du secrétariat et de la caisse de chômage, merci d'appeler le 032 329 33 33.

Granges-Longeau: pour connaître les heures d'ouverture, merci de contacter le 032 653 01 11.

Lyss: le guichet est fermé. Une permanence téléphonique est ouverte au 032 329 33 33.

Autres informations sur bienne-soleure.unia.ch

FRIBOURG

PERMANENCES

La permanence est ouverte par téléphone au 026 347 31 31 et par e-mail à fribourg@unia.ch. En cas de nécessité, un rendez-vous avec une ou un secrétaire syndical peut être fixé par téléphone. Les plages de temps encore disponibles sont fournies lors de l'appel téléphonique. Les entretiens ont lieu à Bulle ou à Fribourg.

GENÈVE

HORAIRES DU SECRÉTARIAT

Nous sommes ouverts le lundi de 14h à 18h, et les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les permanences restent sur rendez-vous (à fixer au guichet ou par téléphone au numéro ci-dessous). Les adhésions pouvant être réalisées à nos guichets, nous invitons les personnes qui ne sont pas membres et qui souhaitent un conseil à se présenter dans nos locaux. Permanence téléphonique du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h au 0848 949 120.

CAISSE DE CHÔMAGE

Réception: rue des Gares 12, 1201 Genève (inscriptions et formulaires).

Guichets: 9h-12h et 14h-17h, sauf lundi matin.

Permanence téléphonique: 058 332 11 32. De 8h à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le mercredi après-midi. Contact par email ou envoi des documents: sans-emploi.ch/espace-client Formulaires U1: geneve.pdu1@unia.ch

PERMANENCE PAPYRUS

Les permanences «Papyrus» sont désormais réservées uniquement aux membres d'Unia affiliés depuis au moins trois mois. Des rendez-vous sont possibles le mercredi entre 14h et 18h. Pour plus d'informations, écrivez à geneve@unia.ch ou appelez le 0848 949 120.

DÉCLARATION D'IMPÔTS

Si vous souhaitez faire remplir votre déclaration d'impôts 2022 nous vous invitons à nous téléphoner afin de convenir d'un rendez-vous pour procéder au paiement au +41 848 949 120, de 9h à 12h, sauf les lundis matins, du 6 février au 12 mars. A cette occasion, nous vous remettons les renseignements utiles ainsi qu'une quittance avec laquelle vous pourrez contacter directement la fiduciaire pour fixer l'entretien de déclaration physique.

Tarifs par déclaration:

- déclaration simple syndiqué ou couple syndiqué/retraité: 51 francs.
 - déclaration simple syndiqué et conjoint non syndiqué: 61 francs.
 - déclaration simple non syndiqué: 81 francs.
 - enfant (revenu inférieur à 15 000 francs): 12 francs.
 - auto-déclaration relative à la fortune immobilière (Suisse ou étranger): 30 francs.
- La liste des documents à apporter est disponible auprès du secrétariat Unia. Veuillez noter que les photocopies des justificatifs doivent être faites au préalable par vos soins. Aucun document original ne vous sera retourné.

GRUPE DES RETRAITÉS

Comité des retraités

Les réunions du comité des retraités, ouvertes à tous les membres, ont lieu tous les 2^e mardis du mois, dans les locaux du syndicat, 5, ch. Surinam.

Assemblée générale des retraités

La prochaine assemblée générale annuelle des retraitées et retraités d'Unia Genève aura lieu: **mardi 14 mars de 14h à 16h30**, à Unia Genève, 5, ch. Surinam, salle Daniel Marco.

NEUCHÂTEL

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel

Permanences syndicales: lundi, mercredi et jeudi de 15h à 18h.

Ouverture des secrétariats: du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 15h à 18h et le vendredi de 10h à 12h.

Fleurier, permanences syndicales

Les jeudis de 13h à 18h tous les 15 jours.

Ouverture du secrétariat

Vendredi de 10h à 12h.

Le Locle

Ouverture du secrétariat

Mardi et jeudi, de 10h à 12h et de 15h à 18h.

Permanence téléphonique pour toute la région: du lundi au vendredi de 10h à 12h et du lundi au jeudi de 14h à 18h au 0848 203 090.

TRANSJURANE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Secrétariat de Delémont

Téléphone: lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30; vendredi de 9h à 11h30 au 0848 421 600

Delémont, rue de la Jeunesse 2, 2^e étage: lundi

au jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30.

Porrentruy, rue des Baïches 18: lundi de 13h30 à 17h30.

Tavannes, rue du Quai 20: jeudi de 13h30 à 17h30.

Saint-Imier, rue Francillon 20: jeudi de 13h30 à 17h30.

CAISSE DE CHÔMAGE

Delémont: lundi, mercredi et vendredi matin de 9h à 11h30; lundi, mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h.

Le bureau de la caisse de chômage a déménagé. Il se trouve à la place de la Gare 11.

Moutier: mercredi après-midi, de 14h à 17h.

Porrentruy: lundi après-midi de 14h à 17h; jeudi matin, de 9h à 11h30.

Saint-Imier: mardi et jeudi de 14h à 17h.

Tavannes: lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin, de 9h à 11h30; lundi, mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h.

Permanence téléphonique: 058 332 11 32.

VALAIS

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Téléphone: 027 602 60 00 de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.

Ouverture des guichets: lundi, mercredi et vendredi.

Sion, Sierre, Martigny, Monthey: de 9h à 11h30.

Sierre: lundi de 17h à 19h.

Monthey: mardi de 17h à 19h.

Sion: jeudi de 17h à 19h.

Martigny: jeudi de 17h à 19h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Téléphone: 058 332 11 32.

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Ouverture des guichets:

Martigny, Monthey, Sierre, Sion

Lundi et mardi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h, mercredi de 8h30 à 11h30, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h.

VAUD

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Les secrétariats de Lausanne, Nyon, Yverdon, Vevey et du Sentier ont un numéro de téléphone commun. Vous pouvez les contacter au 0848 606 606 ou au 0041 848 606 606 depuis la France.

Les permanences des secrétariats ci-dessus se font **uniquement sur rendez-vous. Elles ont lieu les lundi, mardi et jeudi de 14h à 18h.** Pour les autres secrétariats, renseignez-vous par téléphone.

Horaires téléphoniques:

Lundi à vendredi matin de 8h30 à 12h.

Lundi après-midi de 13h30 à 17h.

Mardi et jeudi de 13h30 à 18h.

Mercredi après-midi fermé.

Vendredi après-midi de 13h30 à 16h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Lausanne, Vevey, Aigle, Morges, Nyon, Crissier, Yverdon, Payerne, Le Sentier

En lieu et place de l'envoi d'e-mails, les demandeurs d'emploi doivent désormais contacter la caisse de chômage au moyen du formulaire de contact internet disponible sur la page d'accueil sans-emploi.ch. L'objectif de ce formulaire est de fournir des réponses à de nombreuses questions via la FAQ, il permet d'éviter de l'attente au téléphone et fluidifie le traitement. Le formulaire permet en outre de télécharger les documents manquants directement sur cette page. Nous restons évidemment accessibles aux assurés par téléphone au 058 332 11 32 (numéro unique pour la Suisse Romande).

LA CCT DES CONTREMAÎTRES EST RENOUVELÉE

La nouvelle Convention collective de travail des cadres intègre les récentes dispositions de la Convention nationale du secteur principal de la construction

Jérôme Béguin

La Convention collective de travail des cadres de la construction destinée aux contremaîtres est renouvelée. Les partenaires sociaux, soit, d'un côté, la Société suisse des entrepreneurs (SSE), et, de l'autre, les syndicats Unia et Syna ainsi que l'association professionnelle Baukader (cadres de la construction), sont parvenus à un accord vendredi dernier. Cela n'a pas été sans peine. «Nous avons eu cinq rondes de négociations très difficiles», explique Chris Kelley, co-responsable du secteur construction d'Unia. «Au prétexte que les contremaîtres sont des cadres, les représentants de la SSE ont exigé d'eux plus de flexibilité. Ils voulaient que le maximum de 25 heures supplémentaires par mois soit supprimé. Ils demandaient aussi 60 heures supplémentaires en avril avec 25% de supplément. Ils voulaient aussi un enregistrement simplifié du temps de travail à partir d'un salaire donné, ce qui aurait facilité les abus, notamment du travail gratuit.» Les représentants syndicaux ont repoussé ces attaques et réussi à intégrer à la CCT les nouvelles dispositions de la Convention nationale du secteur principal de la construction (CN). «Nous avons obtenu 100 francs d'augmentation des salaires minimums. Par contre, nous n'avons pas pu trouver un ac-



MATHEU BERGER

Les contremaîtres s'étaient aussi mobilisés lors de la campagne pour la défense de la Convention nationale des maçons. Cette dernière constitue le socle de leurs conditions de travail.

cord sur les salaires effectifs. La SSE a refusé de négocier des augmentations collectives après avoir fait une proposition nettement insuffisante. Toutes ces attaques contre les contremaîtres visaient à inscrire dans leur CCT des conditions moins bonnes que celles de la CN pour créer un précédent. Pour cette raison, les contremaîtres doivent bien garder à l'esprit que la CN est le contrat décisif pour leurs conditions de travail et d'engagement.»

VARIANTES DE DÉCOMPTE DES HEURES

La nouvelle CCT des contremaîtres entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2023. Comme dans la nouvelle CN, il existe désormais deux variantes pour le décompte des heures supplémentaires: à la date limite du 30 avril, les entreprises ont le choix de définir un solde d'heures supplémentaires allant de 0 à 100 ou un autre courant de 20 heures négatives à 80 supplémentaires pour cumuler les heures supplémentaires ou négatives. Ces der-



THIERRY PORCHET

nières pourront être reportées à l'année suivante. Le seuil de 25 heures supplémentaires par mois et la fourchette totale de 100 heures par an restent inchangés. Les heures supplémentaires non rémunérées seront, comme auparavant, payées fin avril avec une majoration de 25%. A partir de 48 heures (temps de travail plus heures supplémentaires), un supplément de 25% sera payé comme avant, mais les 49^e et 50^e heures peuvent désormais être ajoutées au compteur d'heures supplé-

mentaires et compensées plus tard au lieu d'être payées obligatoirement. En cas d'arrêt de travail pour cause d'intempéries ou de chaleur, des heures supplémentaires individuelles peuvent également être compensées. Le salaire intégral est versé durant le congé paternité de dix jours, la différence avec l'indemnité légale est assumée par l'employeur. Enfin, l'indemnité pour les véhicules privés mandatés par l'employeur est augmentée à 70 centimes par kilomètre. ■

Un chantier sur les planches

La pièce de théâtre «Société en chantier» invite les spectateurs à s'immerger dans le monde de la construction. Rencontre avec l'un de ses acteurs, soudeur de métier

Propos recueillis par Aline Andrey

La boucle est bouclée. Dès ce soir, la pièce *Société en chantier* du metteur en scène Stefan Kaegi est de retour au Théâtre Vidy-Lausanne qui vient de rouvrir ses portes après plus de deux ans de travaux. C'est là que la pièce y a été créée en 2020, juste avant le Covid. Plusieurs représentations ont toutefois eu lieu depuis, notamment en France. Les critiques sont élogieuses à commencer par l'originalité de sa forme théâtrale. Oubliés les fauteuils, les spectateurs, casques vissés sur la tête, sont répartis en huit groupes guidés dans une reconstitution de chantier. Ils vont ainsi à la rencontre d'un ouvrier de la construction, d'un entrepreneur, d'un urbaniste, d'un avocat, d'une travailleuse chinoise, d'une conseillère en investissement, d'un représentant de l'ONG Transparency et même d'un spécialiste des fourmis... Autant de points de vue différents et de rôles, incarnés pour certains par des gens du métier. Une toile d'araignée internationale où «la précarité d'ouvriers côtoie de grands scandales de corruption et d'enrichissement personnel», et où «les intérêts du capital immobilier disputent à l'urbanisme public le dessin des espaces collectifs et la transformation des villes», décrit Eric Vautrin, dramaturge du Théâtre Vidy-Lausanne, dans le dossier de présentation. Le metteur en scène suisse-alsacien Stefan Kaegi, à l'instar d'autres projets menés par

son collectif Rimini Protokoll, propose donc un théâtre social et politique. Les frontières entre fiction et réalité, ainsi qu'entre acteurs et spectateurs s'estompent. Dans ce puzzle grandeur nature où chaque pièce a son importance, Alvaro Rojas Nieto, soudeur de métier, mais aussi maçon et plâtrier-peintre, joue sa propre histoire. Rencontre.

QUESTIONS RÉPONSES

Quel est votre parcours de votre Colombie natale à la Suisse?

J'ai grandi à Bogota. Je me suis formé comme soudeur. Je m'occupais de la réparation des petits bus de la ville, jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par de plus gros. J'ai donc perdu mon travail, et décidé alors d'émigrer en Espagne pour subvenir aux besoins de mon épouse et de mes enfants. A Bilbao, pendant dix ans, j'ai travaillé essentiellement dans la construction. J'ai obtenu mon passeport. Après le décès de ma sœur qui vivait, elle aussi, en Espagne, je ne me sentais pas bien, j'avais besoin de changer d'air, un peu par hasard, je suis venu en Suisse, à Lausanne. C'était il y a dix ans, en novembre. A mon arrivée, j'ai vécu quatre mois dans ma voiture. J'ai eu très froid. La journée, je travaillais pour une boîte de désamiantage. J'arrivais le matin à 7h, j'enfilais l'uniforme de protection. A 11h30, je l'enlevais et prenais une douche dans l'entreprise. Même chose l'après-midi. Le soir, j'allais parfois manger à La Soupe populaire, ou je me couchais sans manger. Ensuite, j'ai trouvé de quoi me loger dans un studio où on vivait à quatre. Je payais 500 francs de loyer. Ceux qui sous-louent n'ont aucun scrupule, ils pourraient te faire dormir dans la baignoire! Puis, j'ai travaillé dans la construction métallique, le paysagisme, la maçonnerie... J'ai pu faire venir ma famille, obtenir un permis C.

Qu'avez-vous découvert en travaillant sur les chantiers en Suisse?

Le travail au noir est courant. Certains ouvriers sont payés 2000 ou 3000 francs par mois. C'est moitié moins qu'un salaire normal. En trois ans, je n'ai jamais vu d'inspecteur du travail. Il n'y a pas assez de contrôle, en tout cas pas dans le



JEAN-LOUIS FERNANDEZ

Dans une maquette scénographique, les spectateurs rencontrent différents protagonistes jusqu'à devenir, sans même s'en rendre compte, acteurs.

canton de Vaud. Des patrons font faillite pour ne pas payer leurs travailleurs. L'un d'eux me devait un mois de salaire, environ 5000 francs. Pour d'autres collègues, c'était bien davantage. On est allés au Tribunal, mais on n'a rien récupéré. Les travailleurs ont été volés.

Comment avez-vous rencontré le metteur en scène de *Société en chantier*?

En 2016, j'ai été victime d'un accident de voiture. J'ai subi plusieurs opérations de mon genou qui ne s'est jamais bien remis. Je n'ai donc pas pu retrouver du travail dans la construction. J'avais toutefois mis une annonce sur anibis.ch pour proposer des travaux de peinture. C'est là que Stefan Kaegi m'a trouvé, il y a trois ans. Il m'a contacté et j'ai dit: «Pourquoi pas!» J'avais du temps et envie de témoigner pour que les gens se rendent compte de la réalité du monde

de la construction, de l'exploitation, de la corruption... pas seulement en Suisse, partout.

Imaginez-vous embrasser une carrière d'acteur?

Je ne crois pas. J'adore les métiers de la construction. Mais j'aime expérimenter, apprendre. Le théâtre, c'est un autre monde. Je m'amuse beaucoup, sans stress, et j'oublie mes problèmes – mon divorce, mes problèmes financiers toujours liés à mon accident... Ma vie est une lutte au quotidien, mais je ne perds pas espoir. Un jour, on peut être tout en bas et le lendemain au sommet. Rien n'est impossible. Il y a toujours une lueur au bout du tunnel. ■

Au Théâtre Vidy-Lausanne, du 1^{er} au 11 février. Réservations et informations sur: vidy.ch Billets à prix libre (dès 15 francs).



OLIVIER VOGELSANG

Colombien et européen, Alvaro Rojas Nieto témoigne sur scène de son expérience des chantiers.

«C'EST LA ROLLS-ROYCE DE LA LUGE!»

Dans son atelier des Diablerets, le menuisier-charpentier Bruno Morerod façonne des luges en bois haut de gamme. Avec l'aide de sa fille Loyse, il en construit une trentaine par année. Amoureux de la glisse et du travail bien fait, cet artisan n'est pas peu fier de ses créations

Alain Portner

Photos Olivier Vogelsang

La voiture gravit tranquillement une route enneigée qui serpente à l'ombre du massif des Diablerets. Puis, traverse au ralenti pistes de luge et de ski avant de s'arrêter devant la menuiserie-charpenterie Morerod. Bruno, le patron, nous accueille avec un grand sourire. Ce septuagénaire énergique a la poigne encore ferme, le regard malicieux et un solide accent de la vallée des Ormonts.

A sa suite, nous découvrons le vaste hangar qui abrite son entreprise. L'air y est saturé des odeurs de sciure. Tout au fond, il y a l'atelier à proprement dit où il passe le plus clair de son temps avec deux ou trois de ses plus anciens ouvriers. Les autres travaillent en plaine, à la succursale d'Aigle, sous les ordres de son fils Joël. Quand on lui parle retraite, notre hôte rigole: «Franchement, vous me voyez ne rien faire?»

Fondée voilà un peu plus de quarante ans, sa société s'est spécialisée dans la construction et la rénovation de chalets, la réalisation d'abris de berger hélicoptables et la confection de... luges. «Ça, c'est une activité accessoire», précise-t-il. Mais qui lui tient à cœur et dont il n'est pas peu fier. «Tout est fait à la main avec amour et passion, c'est du vrai artisanat!» Ses moustaches frétilent.



Bruno Morerod et sa fille Loyse perpétuent la tradition de la construction de luges en bois. Des engins 100% helvétiques, en frêne du Jura et cuir de la région. Des bêtes de course sur lesquelles ils dévalent la route enneigée du col de la Croix avec un plaisir toujours renouvelé.

«L'idée, c'était que les Compagnons du Tour de France, repartent d'ici avec une luge qu'ils avaient construite»

Le plus étonnant dans cette histoire, c'est que ces véhicules à patins n'étaient pas destinés à être commercialisés au départ. «L'idée, c'était que les Compagnons du Tour de France, qui font régulièrement étape chez nous depuis une vingtaine d'années, repartent d'ici avec une luge qu'ils avaient construite.» La suite? «Eh ben, des gens ont vu ces luges et nous ont demandé si on en vendait. C'est comme ça que tout a démarré.»

SWISS MADE

Sa fille Loyse nous rejoint. Depuis l'été passé, elle aide son papa à façonner ces minitraineaux haut de gamme. A eux deux, ils en fabriquent une trentaine par année. «Mon père fait l'essentiel du boulot, c'est lui qui possède le coup de main, le savoir-faire. Moi, j'apprends petit à petit en l'observant. Pour l'instant, je me contente d'effectuer des opérations simples et quelques finitions aussi.»

Leurs engins sont en frêne du Jura, «un bois à la fois souple et résistant». Et esthétique également, puisque cette essence indigène se décline en deux couleurs, blanc et rouge. Pour les patins, Bruno utilise de fines planches qu'il colle, cintre et scie. Les autres

éléments – longerons, chevalets et traverses – sont taillés et rabotés. L'ensemble est ensuite poncé, verni et assemblé. «En tout, il faut compter environ dix-huit heures de travail par luge.»

Pour l'assise en cuir, les Morerod sous-traitent. «Nous faisons appel à des artisans de la région, établis respectivement à Château-d'Ex et Corbeyrier.» Quant aux semelles de ski destinées à assurer le meilleur coefficient de glisse possible à leurs bolides, ils les importent directement du canton de Lucerne. Au final, des produits 100% suisses. «On vous le dit, c'est la Rolls-Royce de la luge!» En comparaison, la classique «Davos» paraît en effet un brin pâlotte, austère, rudimentaire...

EN PISTE!

Avec leur centre de gravité très bas et leurs patins articulés, les petits bijoux manufacturés dans les Alpes vaudoises sont à la fois stables, maniables et rapides. De vraies bêtes de course que Bruno prend toujours plaisir à chevaucher. Parfois même en compagnie de ses employés. Pas pour tester les nouvelles luges, non! Juste pour le plaisir que ces folles descentes lui procurent encore et encore.

Située à deux pas, SA piste, celle des Diablerets, il la connaît comme sa poche. Elle suit les courbes de la route du col de la Croix. Très exactement 7,2 kilomètres pour 552 mètres de dénivelé. «Avec de l'entraînement, on peut quasi la descendre sans frei-

ner.» Pour autant que l'on arrive à franchir les obstacles qui émaillent le parcours. En particulier, les deux virages en épingle à cheveux du début. «Si on arrive à tailler ces courbes, on fait partie des bons lugeurs.»

Ce grand enfant de 72 printemps a de l'expérience. Il dévale les pentes depuis qu'il est haut comme trois pommes. A commencer par la bosse qui dominait la ferme familiale. «Chaque gamin avait sa luge, faite avec le père. Lui avait la sienne et on avait l'interdiction d'y toucher.» C'est là aussi que sa sœur Lise-Marie – la future championne de ski – a chaussé ses premières spatules. Souvenirs, souvenirs.

BOUCHE À OREILLE

Retour à l'atelier. Loyse et Bruno exhibent une de leurs dernières pièces, avec placet en peau de vache du plus bel effet. «On nous l'a commandée pour un anniversaire.» Sur l'un des patins de celle-ci, figure l'inscription «Made in Les Diablerets by Morerod», leur signature. Son prix? «Autour de mille francs. En fait, cela varie un peu en fonction du degré de personnalisation de chaque modèle.»

Nous sortons pour la photo. Complices, père et fille s'amuse à prendre la pose. Pas gênés pour un sou. Il faut dire qu'ils ont l'habitude des médias. Surtout le papa. «On est même passés sur TF1, deux fois à 13 heures et une fois à 20 heures. C'était de la folie, c'est là qu'on a eu les premières commandes de France.» Autrement, leur seule et unique publicité, c'est le bouche à oreille...

Leurs clientes et leurs clients proviennent de tous bords, de tous horizons. «On a de tout, du jeune papa qui veut initier son enfant aux plaisirs de la glisse à une baronne qui a reçu une de nos créations à son mariage. Chaque luge a son histoire.» Dernier clic-clac. Loyse s'en va. Il est temps pour elle d'endosser son rôle de maman. Bruno nous invite à boire un café chez lui, dans l'ancienne ferme qui fait face à son entreprise. Cet Ormonan adore luger et... batoiller. ■



«Tout est fait à la main avec amour et passion, c'est du vrai artisanat!» raconte Bruno Morerod dans son atelier. Les placets sont parfois même personnalisés (image du centre), pour un anniversaire par exemple.



Pour les patins de la luge, l'artisan utilise de fines planches qu'il colle, cintre et scie. Les autres éléments – longerons, chevalets et traverses – sont taillés, rabotés, poncés. Le tout peut ensuite être verni et assemblé.